

Enquête publique sur le projet de parc éolien de Fromentières, Bayes et Janvilliers

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite le petit village de Nesle-la-Reposte (51120) et, comme mes voisins, je me suis battu contre le projet éolien des Champeaux, qui a reçu en 2022 un avis défavorable du commissaire enquêteur, avec un commentaire affirmant que **ce projet éolien n'aurait jamais dû être envisagé**.

Et je pense qu'on peut faire le même constat pour le projet de Fromentières, situé juste à côté du parc de La Brie des Etangs, refusé en 2021 par le Préfet, entre autres pour sa co visibilité avec les vignobles de Bayes, car Fromentières est tout autant que Champaubert et Bayes dans la zone d'engagement du bien "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mais l'industrie éolienne a la même obstination que les vagues de l'océan qui viennent à bout de toutes les défenses côtières. Inlassablement, projet après projet, des promoteurs toujours plus étrangers à nos territoires reviennent tenter leur chances là ou on a réussi à les repousser.

Et le grand projet national des "Zones d'Accélération du Développement des Energies Renouvelables" est surtout celui de l'aggravation des inégalités entre des zones urbaines accros à l'énergie électrique inépuisable et des territoires ruraux allègrement sacrifiés à une pseudo "raison d'intérêt public majeur".

L'invasion éolienne ressentie par les Marnais n'est pas une notion subjective mais une triste réalité que viennent confirmer les chiffres d'ENEDIS sur la part des énergies renouvelables dans la consommation électrique à l'échelle nationale, régionale et locale.

Alors que la **France** a assurée en 2022 **17%** de sa consommation électrique avec les énergies renouvelables, la **Communauté de Communes de la Brie Champenoise** en a elle produit **153%**, soit près de **10 fois la moyenne nationale**. Non seulement ces territoires sont déjà autonomes grâce aux renouvelables, mais ils produisent 50% de plus que ce qu'ils consomment.
Mais à quel prix pour leurs paysages et leurs habitants !

On pourrait penser qu'un Ministère de l'Ecologie qui se veut aussi "**de la Cohésion des Territoires**" ai à charge de répartir équitablement l'effort de cette grande cause nationale, et que la Marne, vice-championne de France, juste derrière la Somme, avec déjà plus de 500 éoliennes en service, verrait enfin reconnu ses efforts dans la transition énergétique.

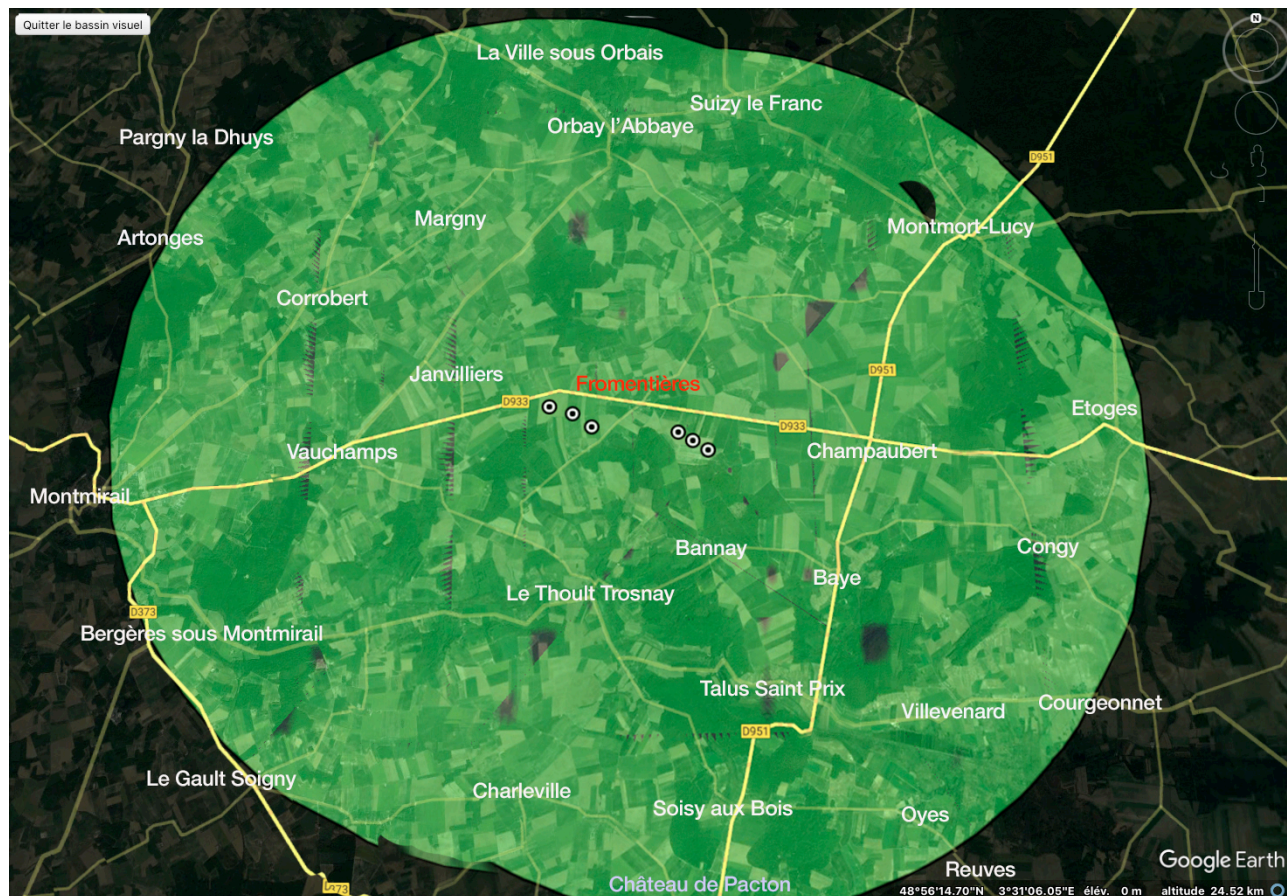
Mais il n'en est rien, et la pression est chaque jour plus forte pour multiplier les nouvelles implantations au delà de toute raison. Même l'obsolète loi de 2010 imposant une distance minimale aux habitations de 500m est remise en question (par la Cour des Comptes, dont on peut d'ailleurs se demander quelle est sa compétence en la matière !).

Alors, plutôt que de s'acharner sur notre malheureux département de la Marne, peut-être nos grands planificateurs pourraient-t'ils s'intéresser d'un peu plus près à la région Ile-de-France, championne de la consommation électrique et bonnet d'âne pour les renouvelables, avec seulement **4,2%** de sa consommation assurée par les EnR. Certes on ne va pas installer des turbines dans Paris ou sa périphérie, mais qui vient de la capitale en voiture constate que sur des dizaine de kilomètres avant la frontière du Grand Est, la topographie et la densité de population sont exactement les mêmes que dans nos départements soit disant si favorables à l'implantation des éoliennes.

Et puisqu'on parle de déplacement depuis la capitale, les 6 éoliennes de Fromentières s'ajouteraient au véritable mur d'aéro générateurs qui marque la frontière de la Marne et

compromet l'image du vignoble Champenois, classé au patrimoine universel de l'UNESCO et important moteur d'attraction touristique.

D'autant que, le site d'implantation étant situé sur un plateau particulièrement dégagé, les 6 machines de Fromentières, qui s'ajouteraient au 46 en service ou en projet, seraient visibles à une distance considérable, **de Montmirail à l'ouest jusqu'à Etoges à l'est, et de La-Ville-sous-Orbais au nord jusqu'au château de Pacton au sud.**



Carte réalisée avec la fonction "Bassin visuel" de Google Earth pour des éoliennes de 150m de hauteur en bout de pales.

Ajoutons que ce projet se situe sur un important couloir de migration. La LPO a beau affirmer que certaines espèces, comme les Grues cendrées, ne sont jamais aussi bien portées, je constate chaque année, en tant qu'ornithologue amateur, les profondes perturbations de l'avifaune engendrées par la multiplications des éoliennes.

En 30 ans d'observations, j'ai constaté que 1/3 des espèces que je photographiais régulièrement ont soit disparu, soit considérablement régressé, entre 2012 et 2015, date de l'entrée en service des premiers parcs éoliens dans mon village et ses voisins immédiats.

Est-t'il besoin de confirmer que **je suis totalement opposé au projet de parc éolien de Fromentières.**

En vous remerciant pour votre attention, recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Vice-président de l'association
Sauvegarde du Patrimoine et de
l'Environnement de Nesle-la-Reposte

